



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} février 2023
Français
Original : anglais/espagnol/français

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Législation et pratique nationales concernant la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique

Note du Secrétariat

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues d'États membres du Comité	2
Algérie	2
Hongrie	2
Paraguay	2
Slovaquie	2



II. Réponses reçues d'États membres du Comité

Algérie

[Original : français]
[29 décembre 2022]

La promulgation de la loi n° 19-06 du 17 juillet 2019 portant sur les activités spatiales a permis à notre pays de se doter d'un instrument juridique dédié fournissant une sécurité juridique quant à l'activité spatiale. Cette loi constitue le premier élément du socle juridique sur lequel les textes d'application réglementaires sont en pleine élaboration.

Hongrie

[Original : anglais]
[27 décembre 2022]

La « loi spatiale » nationale est en cours d'élaboration et son adoption est prévue au premier semestre de 2023. Les aspects qui relèvent de la question seront également régis par cette loi.

Paraguay

[Original : espagnol]
[27 décembre 2022]

Par l'intermédiaire de l'Agence spatiale paraguayenne (AEP), qui constitue son autorité compétente en la matière, le Paraguay travaille sur un projet de loi qui traitera de questions telles que la définition de l'espace extra-atmosphérique et les vols suborbitaux compte tenu de la nécessité de délimiter l'espace aérien placé sous la souveraineté du pays, afin de pouvoir clarifier certains aspects relatifs notamment à l'autorité chargée de l'application, à la responsabilité directe ou indirecte de l'État et à l'immatriculation d'objets. La politique spatiale du pays a été instituée par le décret n° 1092/19.

À cet égard, la coopération nécessaire a été établie entre les autorités aéronautiques et aérospatiales nationales. La communauté universitaire, par l'intermédiaire de ses départements de recherche, contribue aux travaux sur la définition ou la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et de l'espace aérien.

Slovaquie

[Original : anglais]
[19 décembre 2022]

La République slovaque travaille à la rédaction d'une loi sur l'espace qui constituerait la base de la législation nationale dans le domaine spatial. Le projet de « loi régissant les activités spatiales en Slovaquie » définit et délimite précisément l'espace extra-atmosphérique.